

COMPTE-RENDU DE REUNION

PROJET / N° PROJET

Comité de Pilotage Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin de la Bresque

LIEU / DATE DE REUNION

Mairie de Salernes – Vendredi 24 novembre 2023

REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION / ETAT

Mme MOURRET - le 07/12/2023

1. LISTE DES PARTICIPANTS

Représentants des collectivités et des établissements publics locaux			Présent
Région Provence-Alpes-Côte-D'azur	C. GUICHARD		Excusée
Département du Var	C. BILLET		Excusée
Syndicat Mixte de l'Argens	B. VAN LUNSEN	b.vanlunsen@syndicatargens.fr	X
	J. MATTEI	j.mattei@syndicatargens.fr	X
	C. MOURRET	c.mourret@syndicatargens.fr	X
Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon			
Communauté de Communes Provence Verdon			
Communauté d'Agglomération Provence Verte	A. REYNARD	areynard@caprovenverte.fr	X
Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa)	C. DUBOIS	c.dubois@ville-salernes.fr	X
	F. DE DIANOUS	Francois.dedianous@dracenie.com	X
	F. BORDEL	Frederic.bordel@dracenie.com	X
Commune d'Aups	P. VINCENTELLI	patrick.vincentelli@orange.fr	X
Commune de Moissac-Bellevue	G. RIBOULET	mairiemoissac83@orange.fr	X
Commune de Régusse			
Commune de Tourtour			
Commune de Villecroze	V. VAGH	adjoint4@mairie-villecroze.fr	X
Commune de Fox-Amphoux			
Commune de Montmeyan			
Commune de Salernes	C. DUBOIS	c.dubois@ville-salernes.fr	X
	D. LIONS	cabinet@ville-salernes.fr	X
	M. PONS	m.pons@ville-salernes.fr	X
Commune de Sillans-la-Cascade			
Commune de Cotignac	J. DEGOULET	jean.degoulet@mairiecotignac.fr	X
Commune d'Entrecasteaux			

Représentants des usagers			
Chambre d'agriculture 83	G. CAUVIN		Excusé
Fédération Hydraulique du Var	F. CHAUVET		Excusé
Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	J. PREYNAT	technique@pechevar.fr	X
Syndicat Mixte Provence Verte Verdon (SMPVV)	L. MARGRIS	Natura2000@paysprovenceverteverdon.fr	X
Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV)	O. FAUCHEUX	contact@syndicatdeseauxduverdon.fr	X
Association de Défense des Utilisateurs de l'Eau de Salernes (ADUES)	M. LESAGE	michel-lesage@laposte.net	X
	F. DEHLINGER	francois.dehlinger@wanadoo.fr	X
Représentants des services de l'Etat			
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	JM. CHAZALON	JeanMichel.CHAZALON@eaurmc.fr	X
	I. ELABDELLAOUI-NIEL	Ikram.elabdellaoui-niel@eaurmc.fr	X
DREAL PACA	I. ASSENS-MIGNON	irene.assens-mignon@i-carre.net	X
DDTM 83	O. BIELEN	Olivier.bielen@var.gouv.fr	X
Office Français pour la Biodiversité	M. STEFANNI	Marianne.stefanni@ofb.gouv.fr	X

Au total, 24 participants étaient présents au Comité de Pilotage du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant de la Bresque.

2. OBJET ET CONTEXTE DE LA REUNION

La réunion s'est déroulée à la salle des Plantiers (Salernes), avec support vidéoprojeté.



L'objet de ce Comité de Pilotage était :

- 1) Le rappel de l'état d'avancement de la démarche « Plan de Gestion de la Ressource en Eau » ;
- 2) La présentation de l'état des lieux et du diagnostic du Plan de Gestion, et des dernières mises à jour ;
- 3) Le bilan des ateliers de concertation et la présentation du programme d'actions ;
- 4) La présentation du calendrier d'élaboration du Plan de Gestion.

M. DUBOIS, Maire de Salernes, introduit la réunion par un rappel des objectifs du Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Récemment, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé une deuxième phase de concertation dans le but de traduire collectivement les enjeux et orientations stratégiques du PGRE en un panel d'actions. L'objectif fixé est d'engager la phase opérationnelle dès l'année 2024. Cet outil stratégique est nécessaire pour pouvoir mobiliser des aides financières. M. DUBOIS insiste sur l'importance d'accompagner concrètement les acteurs qui seront identifiés dans les futures actions du plan de gestion. Enfin, M. DUBOIS rappelle le contexte hydrologique du bassin de La Bresque et sa situation critique, d'où la nécessité d'animer un plan de gestion de la ressource sur ce territoire.

M. VAN LUNSEN, Directeur Général Adjoint au Syndicat Mixte de l'Argens, rappelle qu'une implication de l'ensemble des acteurs du bassin de la Bresque est attendue, dans cette phase de construction du programme d'actions.

Mme MOURRET rappelle que ce Comité de Pilotage marque le passage de la phase 1 (élaboration de l'état des lieux) à la phase 2 (construction du programme d'action et de ses fiches opérationnelles). Après avoir remercié les participants pour leur présence, Mme MOURRET propose un tour de table.

3. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

- DEMARCHE DU « PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

Mme MOURRET rappelle que le Plan de Gestion de la Ressource en Eau permet d'assurer, dans la durée, un équilibre entre les besoins du milieu et les prélèvements. Le Comité de Pilotage, organisé en novembre 2022, a marqué le lancement de sa phase d'élaboration. A la suite de cette réunion, un important travail de concertation et de terrain a été réalisé dans le but de dresser un état des connaissances de la ressource en eau et de ses usages. Au total, cinq ateliers destinés aux utilisateurs de canaux et de multiples visites sur site se sont tenus du mois de février au mois d'avril 2023. L'état des lieux et le diagnostic a ensuite été présenté aux membres du Comité de Pilotage, le 06 juillet 2023. Sur la base de ce diagnostic et des orientations stratégiques du plan de gestion, le Syndicat Mixte de l'Argens a organisé une deuxième phase de concertation, constituée de trois ateliers à destination des gestionnaires de canaux et de deux ateliers dédiés aux structures compétentes pour l'usage « eau potable ». Le bilan des ateliers sera présenté lors de ce Comité.

Mme MOURRET interroge ensuite les participants sur la possibilité d'intégrer de nouveaux membres au sein du Comité Technique et/ou Comité de Pilotage.

- Il est proposé d'associer la Société du Canal de Provence au Comité de Pilotage.

M. FAUCHEUX rappelle le projet de sécurisation en eau du territoire de la Communauté de Communes Provence Verdon, à partir de la nouvelle canalisation de Montmeyan.

- Il est proposé d'associer le BRGM au Comité Technique et Comité de Pilotage.

⇒ **Au regard des enjeux du bassin versant et des sujets traités, la Société du Canal de Provence et le BRGM seront associés aux prochaines réunions du Plan de Gestion.**

Mme MOURRET précise que les gestionnaires de canaux, rencontrés lors des ateliers, souhaitent également être représentés au sein des instances du Plan de Gestion. A ce jour, l'usage « canaux » est représenté par la Chambre d'agriculture et la Fédération Hydraulique du Var.

M. DUBOIS demande comment sera désigné le référent "canaux".

- Plusieurs pistes sont évoquées : la désignation d'un élu municipal représentant les canaux de la commune, la nomination d'un Président d'Association par commune...

M. VAGH rappelle le nombre important de canaux orphelins (sans structure gestionnaire) situés sur la commune de Villecroze.

Mme MOURRET précise que le Plan de gestion prévoit un accompagnement pour la structuration de ces canaux.

M. DE DIANOUS alerte sur le risque de sur-représentation, compte tenu de la multitude de canaux présents sur le territoire. Il est important de maintenir un équilibre entre usagers de l'eau, au sein de cette instance de travail.

M. DUBOIS rappelle qu'une ASA est un établissement public à caractère administratif et que la commune ne doit pas commettre d'ingérence.

- ⇒ **Les gestionnaires de canaux seront consultés lors des prochains ateliers de concertation. Ils seront interrogés sur le type de représentation souhaité. Plusieurs scénarios pourront ensuite être soumis à la validation du Comité de Pilotage.**

- ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC – TOME 1

Mme MOURRET présente les principales mises à jour du rapport d'état des lieux et de diagnostic. L'actualisation du document s'appuie sur différentes informations et données transmises par les acteurs et partenaires du Plan de Gestion. Mme MOURRET rappelle la date de diffusion du TOME 1 aux membres du Comité de Pilotage.

- ⇒ **Le délai de validation du Tome 1 a été prolongé pour laisser le temps aux membres du Comité de se saisir du document et de se l'approprier. La date limite de retour est fixée au 08 janvier 2024.**

- BILAN DES ATELIERS ET CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Mme MOURRET présente, après avoir rappelé les objectifs de réduction des prélèvements notifiés à la suite de l'étude « volumes prélevables », le bilan des ateliers de concertation (usages canaux et eau potable).

M. DUBOIS demande des précisions sur le financement des actions portées et animées par le SMA.

M. VAN LUNSEN rappelle les modalités de financement du SMA. Il donne, comme exemple, les plans pluriannuels d'entretien de cours d'eau, pour lesquels les linéaires de cours d'eau sont comptabilisés par EPCI avant d'être décomposés en quote-part. Si, dans le cadre du PGRE, une étude est portée par le SMA, alors une répartition des financements sera faite en fonction des % de représentation du bassin versant.

Mme MOURRET propose aux participants de réagir sur les propositions de pistes et leviers d'actions formulées lors des ateliers de concertation. Le tableau présenté identifie notamment un niveau de priorité et les principaux partenaires et/ou maître d'ouvrage(s) potentiels.

M. VAN LUNSEN précise que le SMA n'est pas l'organisme le plus légitime pour mener certaines actions.

- ⇒ **Le tableau ci-dessous recense les observations et remarques reçues par type d'actions.**

ENJEU	Objectifs	Pistes et leviers d'actions	Maître(s) d'ouvrage pressenti Partenaire(s)	Priorité 1 2 3	ÉCHANGES LORS DU COPIL	MODIFICATIONS PROPOSÉES
SENSIBILISER ET INFORMER	Sensibiliser l'ensemble des usagers	Sensibilisation des utilisateurs de canaux, adhérents et non adhérents	SMA	1	M. VAN LUNSEN précise que le SMA diffusera prochainement un guide de sensibilisation des utilisateurs de canaux. M. DELHINGER propose de modifier la priorité de l'action de sensibilisation des scolaires. Cette action doit être engagée en priorité 1 pour assurer une sensibilisation efficace. Le travail doit être réalisé sur du long terme.	
		Elaboration d'un plan de communication diversifié et adapté	SMA Collectivités ASA/ASL	1	M. MARGRIS ajoute que, pour un meilleur rendement et pour atteindre des changements globaux, il est nécessaire d'agir directement sur les consommateurs.	
		Lancement d'un programme de sensibilisation des scolaires	SMA Collectivités Délégués	2	M. DELHINGER rappelle la difficulté de mobiliser les actifs. Les mentalités sont difficiles à changer, principalement quand les personnes ne se sentent pas concernées et que le changement est vécu comme une contrainte. Mme MOURRET précise que l'élaboration d'un plan de communication permettra de définir le type d'actions et de supports à réaliser en fonction du public ciblé.	Modification de la priorité : Niveau 1
		Mise en œuvre du plan de communication	En fonction du plan de communication	2	M. BIELEN rappelle la procédure pour intervenir en milieu scolaire et la nécessité d'anticiper les démarches d'agrément et le temps de préparation. M. VAN LUNSEN explique qu'il est parfois nécessaire d'acquérir de la connaissance pour pouvoir engager des actions de sensibilisation (exemple : bassin de la Nartuby). Il est également précisé que, sur ce même bassin, le SMA fait appel à des prestataires pour l'intervention auprès des scolaires. M. VAGH rappelle le projet pédagogique intitulé "les classes plein air", organisé sur la commune de Villecroze. Le SMA pourrait être associé. M. VAGH rappelle les ateliers « pêche nature » qui étaient organisés par la Fédération de Pêche.	
AMÉLIORER LES CONNAISSANCES	Améliorer nos connaissances en hydrologie et hydrogéologie	Lancement d'une étude sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique	SMA	1	M. VAN LUNSEN indique, qu'à l'issue de ces études, des zones de sauvegarde pourront être identifiées et intégrées au sein des documents d'urbanisme. Mme MOURRET ajoute que ces zones sont définies en priorité sur les zones dites stratégiques. Il est toutefois nécessaire d'étudier la vulnérabilité du bassin pour cibler les actions à engager. M. RIBOULET indique que les pompages et captages sont déjà concernés par la définition de périmètres de protection. M. FAUCHEUX rappelle l'objectif de ces périmètres. Ils sont délimités par un hydrogéologue agréé en fonction de la nature des sols. M. VAGH ajoute que le BRGM met également en place des piézomètres.	
		Elaboration d'un suivi qualité des eaux	SMA	2		
	Engager une démarche prospective	Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, par une approche prospective	SMA	1	Mme MOURRET ajoute que cette action est déjà prévue sous MOA du SMA (publication du marché en cours) et qu'il s'agit d'une action préalable à l'élaboration du SAGE Argens.	
		Etat des lieux et perspectives de l'alimentation en eau du Var en 2050	Conseil Départemental	1	M. DUBOIS demande des précisions sur le calendrier de l'étude VAR EAU 2050.	

ENJEU	Objectifs	Pistes et leviers d'actions	Maître(s) d'ouvrage pressenti Partenaire(s)	Priorité 1 2 3	ÉCHANGES LORS DU COPIL	MODIFICATIONS PROPOSÉES
	Améliorer nos connaissances sur les usages et prélèvements associés	Réalisation de diagnostic du fonctionnement des canaux et de leur gestion par ASA / ASL	SMA Communes ASA/ASL	1	M. BIELEN précise que la démarche devrait être finalisée en 2025. Des ateliers territoriaux, dont fait partie le SMA, sont prévus.	
		Suivi des volumes prélevés et des indicateurs de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivités Délégataires	1	M. DELHINGER s'interroge sur le pourcentage de forages non déclarés à l'échelle du bassin versant. Généralement, les forages déclarés représentent seulement 10% de l'ensemble des forages domestiques.	
		Inventaire des forages domestiques	SMA Collectivités Délégataires	2	M. DE DIANOUS précise qu'actuellement aucune collectivité n'est compétente pour piloter cette démarche. La réglementation devrait évoluer en lien avec le plan « eau » décliné à l'échelle nationale. M. DE DIANOUS rappelle le manque de moyens et l'absence de méthodologie efficace pour traiter ce sujet.	
					M. VAGH ajoute qu'aujourd'hui, la création de forages domestiques constitue le choix plus simple et le plus rentable. Ce sujet pose question : comment faire pour éviter que cet usage se multiplie ? M. DEGOULET précise l'obligation de déclaration par les foreurs et rappelle la nécessité de poser des compteurs au niveau des forages pour contrôler les volumes prélevés. M. FAUCHEUX rappelle la proposition faite par le délégataire Suez, lors des précédents ateliers. Il est possible de tenir compte de la facturation du service assainissement pour identifier la présence de forages domestiques. Certaines habitations sont raccordées au réseau public d'assainissement tout en disposant d'une alimentation totale ou partielle en eau depuis un forage domestique. Dans ce cas, il n'est pas possible pour le délégataire de prendre en compte leur consommation réelle en eau pour appliquer les redevances d'assainissement. La redevance d'assainissement collectif est alors calculée sur la base d'un « forfait forage » correspondant à 120m³/an.	
GERER LES SITUATIONS DE SECHERESSE	Prévenir les situations de crise par une meilleure information	Communiquer sur les bonnes pratiques	SMA DDTM Collectivités	1	M. DELHINGER précise les difficultés rencontrées pour trouver des intervenants spécifiques et communiquer efficacement auprès des usagers.	
		Accompagner les gestionnaires de canaux dans la prise en compte des restrictions (rédaction des règlements, respect par les adhérents)	SMA DDTM Chambre d'agriculture Collectivités	1	M. BIELEN précise que, lorsque le règlement est transmis et visé par la DDTM, une intervention des services de l'Etat peut être envisagée en cas de non-respect d'un adhérent. M. VAGH rappelle les difficultés de mise en œuvre des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage). Ces mêmes difficultés sont observées sur les sujets « eau ». M. VAGH rappelle que toute mutation de propriété doit être notifiée au président de l'ASA par le notaire qui en fait le constat. M. LESAGE précise qu'il avait été demandé aux notaires des communes concernées de faire remonter aux présidents d'Associations les changements de propriétaires. M. LESAGE constate que ce n'est pas fait. M. LESAGE présente l'usage des canaux comme un atout pour la Région : les canaux permettent de desservir de l'eau et également d'évacuer les eaux pluviales. Les canaux doivent être entretenus mais tous les utilisateurs ne participent pas à ces travaux. Il est nécessaire de sauvegarder ce patrimoine.	

ENJEU	Objectifs	Pistes et leviers d’actions	Maître(s) d’ouvrage pressenti <i>Partenaire(s)</i>	Priorité 1 2 3	ÉCHANGES LORS DU COFIL	MODIFICATIONS PROPOSÉES	
ASSURER UNE GESTION COLLECTIVE	Cibler les efforts de réduction par tronçon homogène du bassin versant	Définir des efforts de réduction des prélèvements au regard des projections d’évolution de la ressource en eau et des usages	SMA DDTM DREAL CD83	2	M. DUBOIS rappelle la nécessité que les acteurs s’engagent dans cette démarche collective de gestion de la ressource en eau. La montée en compétences des acteurs est importante pour assurer la concrétisation des actions du plan de gestion de la ressource en eau. M. VAGH rappelle la problématique liée aux canaux orphelins. De nombreux canaux non structurés sont présents sur la commune de Villecroze.		
		Définir des objectifs chiffrés de gestion de la ressource en eau					
	Améliorer la gestion et le fonctionnement des ASP	Assurer une montée en compétences des gestionnaires (formation technique, soutien administratif, juridique et réglementaire...)	SMA Chambre d’agriculture Fédération hydraulique Communes	1			
		Aider à la structuration des canaux orphelins					
	Assurer une gestion collective de la ressource à l’échelle du bassin versant	Fédérer les gestionnaires de canaux	SMA ASP Chambre d’agriculture Fédération hydraulique	3			
OPTIMISER LES PRELEVEMENTS	Réduire les fuites	Amélioration des rendements de réseaux	Collectivités Délégataires	1			
		Définition d’objectifs de rendement plus élevés					
	Réduire les volumes consommés	Lancement de démarches « collectivités exemplaires » de sobriété et de lutte contre le gaspillage	Collectivités Délégataires	2			
		Mise en place d’un réseau d’économe de flux					
	Sécuriser les usages diversification et substitution des ressources	Etudes bilan besoins-ressources AEP (état des lieux, prospection nouvelles ressources, perspectives gestion partagée...)	Collectivités SCP	2		Mme ELABDELLAOUI-NIEL rappelle la nécessité de réviser certains Schémas Directeurs d’Alimentation en Eau Potable, datant de plus de 20 ans.	
		Prise en compte du changement climatique et de la vulnérabilité du territoire face au risque de rupture	Collectivités	3			

ENJEU	Objectifs	Pistes et leviers d'actions	Maître(s) d'ouvrage pressenti Partenaire(s)	Priorité 1 2 3	ÉCHANGES LORS DU COPIL	MODIFICATIONS PROPOSÉES
	Valoriser les eaux non conventionnelles	Etude visant la réutilisation des eaux et la récupération des eaux pluviales	Collectivités	3	M. DELHINGER précise les dispositifs de récupération des eaux pluviales prescrites dans les PLU et la difficulté de les mettre en place.	
	Mettre en conformité réglementaire les prises d'eau et prélèvements associés	Mise en place d'un équipement permettant le contrôle du débit prélevé	SMA DDTM Agence de l'eau ASP Chambre d'agriculture Fédération hydraulique	1	M. BIELEN ajoute que les épisodes de sécheresse débutent de plus en plus tôt dans l'année et durent plus longtemps. Ces situations de crise deviennent conjoncturelles et structurelles. L'objectif, pour les services de l'Etat, correspond à la mise en conformité de l'ensemble des canaux, d'ici 3 ans. Si la fermeture de certains canaux est nécessaire, elle sera envisagée. M. BIELEN rappelle que les services de l'Etat participent à la démarche d'élaboration du PGRE et seront présents pour accompagner les gestionnaires de canaux dans cette procédure de mise en conformité.	Il est proposé d'indiquer « ASP » comme maître d'ouvrage potentiel.
		Mise en place d'un organe permettant la restitution du débit réservé			M. DUBOIS précise que les contrôles sont réalisés plus facilement lorsque les canaux sont structurés. Il est toutefois nécessaire d'assurer une égalité de traitement pour l'ensemble des usages.	
		Appui pour le paiement de la redevance agence de l'eau			M. CHAZALON précise que, pour l'irrigation gravitaire, le mode de calcul se base sur le ratio suivant : 10 000m³/ha en fonction de la surface déclarée. M. CHAZALON rappelle les objectifs du plan « eau » national. Dans ce contexte, le mode de calcul de la redevance pourra être revu.	
	Réduire les pertes	Réalisation de travaux d'entretien et/ou de modernisation des canaux	SMA ASP Chambre d'agriculture Fédération hydraulique	2	M. LESAGE s'inquiète des moyens financiers mis en place pour réaliser ces travaux. La fermeture des canaux rend les linéaires fuyards et augmente les pertes. M. CHAZALON précise les moyens permettant de moderniser les ouvrages et couvrir l'ensemble des besoins. M. CHAZALON ajoute que les diagnostics proposés initialement visent à définir un panel d'actions. M. BIELEN rappelle que l'ère de l'eau gratuite est révolue. Il est nécessaire de trouver un point d'équilibre entre les contributions via les redevances et les aides financières. M. VINCENTELLI rappelle les problèmes d'entretien rencontrés à la suite de dégâts causés par les sangliers. Les travaux envisagés sur une linéaire de 150 mètres coûtent 62 000€. M. VINCENTELLI rappelle que le budget de l'ASA est de 3 000€.	Il est proposé d'indiquer « ASP » comme maître d'ouvrage potentiel.
	Réduire les consommations en eau	Modification des pratiques, des modes d'irrigation et d'adduction		3	M. DELHINGER demande des précisions sur les types d'usages par canaux : part d'irrigation pour le maraichage et pour l'arrosage. La gestion de l'eau est différente en fonction des usages. En cas de fermeture des canaux, un agriculteur risque de créer un forage alimenté par une eau souterraine de bonne qualité. M. DUBOIS rappelle le temps de renouvellement d'une nappe. En situation de déficit quantitatif, les forages réalisés sont de plus en plus profonds. Il est rappelé la nécessité de faire attention aux couches géologiques traversés. M. DUBOIS s'interroge sur les conséquences d'un prélèvement par forage par rapport à une prise d'eau en rivière. Des prescriptions doivent être mises en place.	

Mme MOURRET présente la synthèse des pistes d'action et les suites à donner.



Mme ASSENS-MIGNON précise que la mention « Plan de Gestion de la Ressource en Eau » (PGRE) doit être remplacée par « Projet de Territoire et de Gestion de la Ressource en Eau » (PTGE). Cette nouvelle dénomination met en avant la notion de projet de territoire et la concertation à mettre en place. Une approche prospective est également attendue.

- ECHEANCIER 2023

Mme MOURRET propose le calendrier suivant. En fonction des remarques reçues sur le Tome 1 et le programme d'actions, un Comité de Pilotage pourra être organisé en début d'année 2024, à la suite du Comité Technique.

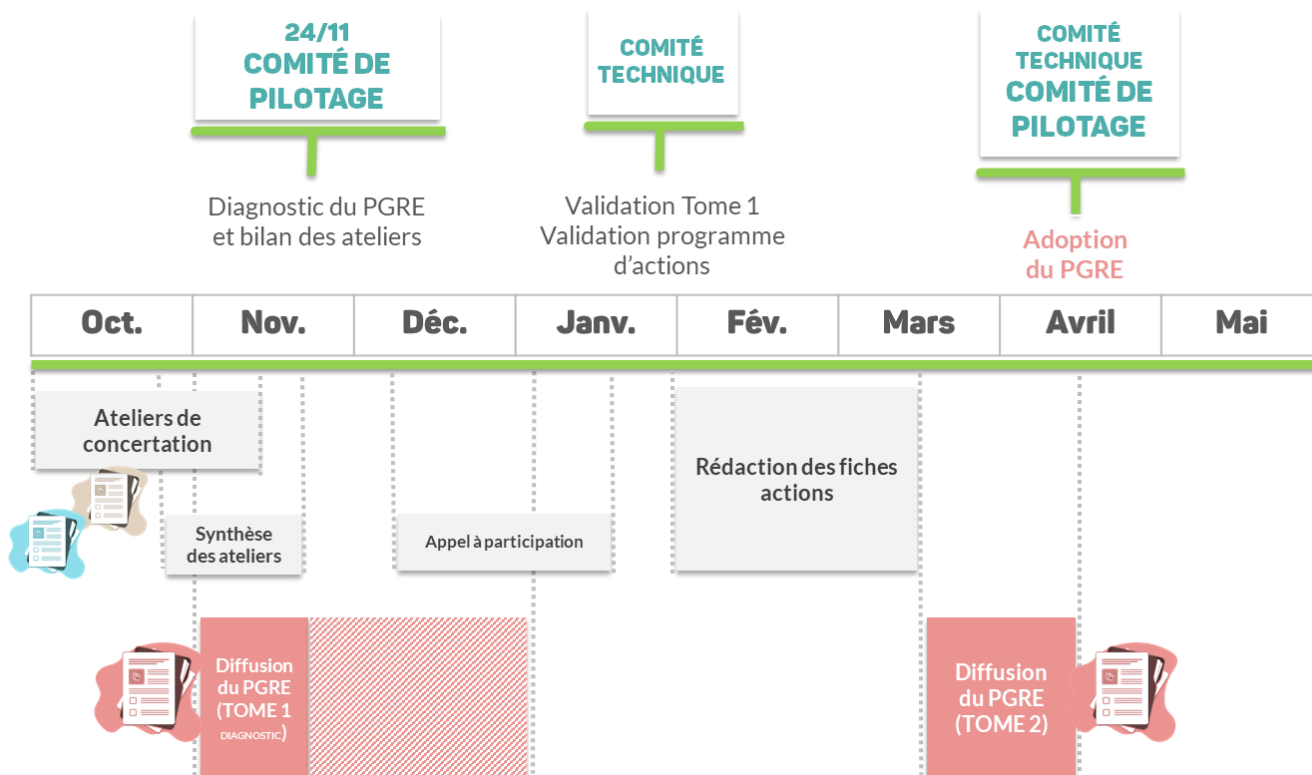
Mme ASSENS-MIGNON précise que, dans le cadre de la démarche PTGE, une nouvelle étape de contractualisation est nécessaire. Cette étape marque l'engagement des acteurs.

M. BIELEN ajoute que la démarche est vertueuse et que les maîtres d'ouvrages doivent être clairement identifiés et pas seulement pressentis.

M. DUBOIS rappelle la nécessité pour le territoire de lancer la phase de mise en œuvre et de concrétiser leur engagement en actions opérationnelles. Les acteurs du plan de gestion doivent être en capacité d'agir. Le calendrier ne doit pas être retardé au risque de perdre l'adhésion des usagers.

M. DE DIANOUS demande des précisions sur les modalités de contractualisation. M. DE DIANOUS rappelle qu'en cas de signature, une délibération est nécessaire et alerte sur les délais de signature (au moins 2 mois). M. DE DIANOUS ajoute que les conventions multipartites peuvent être longues à monter.

M. VAN LUNSEN propose de formaliser cette contractualisation par un courrier du maître d'ouvrage.



⇒ **M. DUBOIS** remercie les membres du Comité de Pilotage et clôture la réunion.